

-----  
Arrondissement de Soissons  
Canton de Villers-Cotterêts  
-----

**Séance du 30 septembre 2024**

**Commune  
de  
GRAND ROZOY**

Convocation : 23/09/2024

Affichage : 23/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le trente du mois de septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de GRAND ROZOY légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. NIVART Pascal, Maire.

Conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Absents : 02

Votants : 09

Etaient présents : Monsieur NIVART Pascal  
Madame BRETON PERRY Aurélie  
Madame MARIN Véronique  
Monsieur MESSEAN Adrien  
Madame PAPIER Catherine  
Madame RAMETTE Carole  
Madame ROGER Françoise  
Monsieur THOMA Olivier

Absents excusés : Madame CHARDIN Anne-Laure donne pouvoir à Mme RAMETTE Carole

Absent : Monsieur MANSCOURT Patrick

Secrétaire : à Mme PERRY Aurélie

### **Ordre du jour**

Approbation du compte-rendu du Conseil du 24 juin 2024

Choix du prestataire pour les travaux de voirie

Adhésion de la commune de Lesges au SESV

Renouvellement adhésion médecine préventive (Centre de Gestion)

Questions diverses

**Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2024 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Objet	Fournisseur	Montant
Arbres naissances	Jardiland	170,00 €
Eparage	Fabien Lefevre Terrassement	1 417,50 €
Fourniture Bureau	Bureau 02	92,17 €
Tickets Fête	Mme Vanhaescbroeck Yoanna	120,00 €
Tickets Fête	Robache Olivier	60,00 €
Fleur mariage et 14 juillet	Aux Fleurs du Tardenois	72,90 €
Controle et remplacement extincteurs	Eurofeu	477,24 €
Fête 14 juillet	CORA	139,73 €
Plan d'évacuation	Eurofeu	751,20 €
Carte cadeau maison fleurie	Jardiland	170,00 €
Essence SP 95	CORA	69,37 €
Eurobé et béton routier	Frans Bonhomme	297,60 €
Barrieres	COMAT ET VALCO	814,80 €
Serrure	FGI	49,08 €
Réparation pompe	Hydra	4 546,42 €
Fil débroussailleuse et courroies	Rocha	175,66 €
Bancs	COMAT ET VALCO	1 350,00 €
Timbres	La Poste	269,87 €
Eparage	Fabien Lefevre Terrassement	1 579,50 €
Copies	Bureau 02	121,12 €
Essence SP 95	CORA	68,82 €

**\* Monsieur le Maire fait état des décisions prises et actions effectuées dans le cadre des délégations faites par le Conseil municipal :**

**\*Délibérations :**

**Objet : Choix du prestataire pour les travaux de voirie**

**N° 27/24**

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis établis pour les travaux de voirie.

Il rappelle que la Mairie a obtenu des subventions du Département au titre de l'APV d'un montant de :

3 299 € pour la Rue du Montier

6 681 € pour la Rue du Poirier

Les devis proposés sont ceux de l'entreprise DGTP et ceux de l'entreprise EIFFAGE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'opter pour le devis de l'entreprise EIFFAGE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes.

Vote :

09 Pour

0 Contre

0 Abstention

**Objet : Adhésion de la commune de Lesges au SESV**

**N° 28/24**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comité syndical du SESV a délibéré favorablement à l'adhésion de la commune de Lesges au SESV en date du 26 juin 2024.

La commune est appelée à donner son avis sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette adhésion.

Vote :            09 Pour                            0 Contre                            0 Abstention

**Objet : Renouvellement Adhésion Service de médecine préventive**

**N° 29/24**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L. 812-3 à 5 du Code de la Fonction Publique précisant que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Vote :            09 Pour                            0 Contre                            0 Abstention

**\*Questions diverses :**

Mr le Maire rappelle que la commune n'a pas augmenté les taux des taxes foncières pour le bâti et le non bâti. L'augmentation vu sur les impôts des habitants provient de l'augmentation des valeurs locatives des biens qui suivent globalement l'inflation et qui servent à calculer les taxes foncières.

- Noyer cimetière

Le noyer en face du nouveau cimetière a perdu toutes ses feuilles dès le mois d'août, il va probablement falloir le faire abattre. Il est décidé d'attendre le printemps pour voir si effectivement l'arbre est mort.

- Enfouissement

La deuxième tranche d'enfouissement est presque terminée, il reste à recorder la moyenne tension et à enlever les derniers poteaux. Le raccordement à la moyenne tension dépend du planning d'ENEDIS.

Une première facture de 43 367,4€ a été reçue. Il restera à payer une facture de l'ordre de 17 000€ quand les travaux seront tous finis.

- Bancs

Trois des quatre bancs, dont un à Courdoux, ont été installés.

- Toiture Eglise

Le démoussage commandé fin 2023 devrait être fait durant la deuxième moitié du mois d'octobre.

- Cloches

Les ferrures des cloches ont été commandées, l'installation aura lieu en même temps que la livraison de l'échelle en aluminium qui remplace celle en bois vermoulu qui permet d'accéder à l'horloge et au sommet du clocher de l'église.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant clos, la séance est levée à 20 heures.**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,